

SOMMAIRE :

En matière d'organisation, **les dispositions du cahier des charges général s'appliquent en priorité**, les articles édictés ci- après, disposent de la spécificité de la discipline.

La date fixée pour l'organisation de ce championnat est le **3^{ème} week-end complet d'Avril** sauf si celui-ci est en concurrence avec une manifestation nationale ou internationale imposée par la CUN-CBG, à ce titre le président de la Commission d'utilisation concernée décidera de la date, en concertation avec son homologue de l'autre Territoriale.

ORGANISATION AVANT LE CONCOURS

1. Généralités :

Le club organisateur devra, outre les dispositions du cahier des charges général :

- Etre en règle le jour du concours avec les dispositions règlementaires autorisant la pratique du mordant au sein du club.
- Déterminer des terrains suffisamment vastes et homogènes pour l'organisation des épreuves.
- Disposer d'un terrain **clôturé et homologué** permettant le bon déroulement des épreuves d'obéissance et de défense.

Le président de la Commission d'utilisation concernée sera chargé de la vérification de ces dispositions.

2. ADMISSION CHAMPIONNAT D'ALSACE

- Le Championnat d'Alsace se déroulera en concours **MONDIORING niveau 3** complet, ouvert à toutes les races de chiens autorisées par le règlement de la CUN-CBG et selon les dispositions du règlement international de la FCI.
- Chaque chien participant doit **OBLIGATOIREMENT** avoir obtenu une mention dans un concours de niveau 3, avant la date d'échéance d'inscription au concours.
- Chaque conducteur doit **OBLIGATOIREMENT** être membre de l'une des deux canines d'Alsace CBR ou CHR (ne pas confondre avec le fait que chaque conducteur devra de toute façon être affilié à un club de la CBR ou LCHR).
- Tout conducteur non inscrit à l'une des deux canines territoriale CBR ou LCHR ne pourra pas prétendre au titre de Champion d'Alsace.
- La feuille d'engagement réalisée par le club devra, outre les demandes habituelles (identités conducteurs / chiens, étiquettes de l'année en cours,), comporter une rubrique **documents obligatoires à fournir** dont la photocopie du carnet de travail (attestant des concours nécessaires) et une copie de la carte de membre de la CBR ou la LCHR de l'année en cours.
- Les conducteurs d'autres canine territoriales ou d'autres pays peuvent également participer mais priorité sera donnée aux membres CBR et LCHR.
- Les conducteurs hors région ne pourront prétendre au titre de champion d'Alsace.
- Le nombre de concurrents admissible est celui du règlement national.

GRANDS PRIX niveau 1 et 2

Conjointement au championnat régional, il pourra être organisé des grands prix niveau 1 et niveau 2, voire en brevet, ceci en fonction du nombre d'inscriptions en niveau 3.

Les conditions de participation sont les suivantes :

- **Conjointes aux niveaux 1 et 2 :**
 - Chaque conducteur doit **OBLIGATOIREMENT** être membre de l'une des deux Associations canines d'Alsace (ne pas confondre avec le fait que chaque conducteur devra de toute façon être affilié à un club de la CBR ou de la CHR).
 - Un nombre maximum de 10 concurrents pourra être inscrit par niveau.
 - Il ne sera pas obligatoire pour le concurrent d'avoir déjà réalisé un concours dans l'échelon, néanmoins cela est fortement conseillé.
 - Il est laissée la possibilité de compléter avec des concurrents hors régionale.
 - L'ordre de priorité d'inscription est le suivant :
 - Membre de CBR ou LCHR.
 - Concurrents ayant déjà effectué un concours classé dans l'échelon à la date d'inscription (cachet de la poste faisant foi).

- Concurrents n'ayant pas encore réalisé de concours dans l'échelon à la date d'arrivée de l'inscription.
- Concurrents hors CBR ou LCHR (selon date d'arrivée de l'inscription).
- **Grand Prix niveau 1**
 - Avoir fait au moins **1 brevet avec mention.**
- **Grand prix niveau 2**
 - Avoir fait au moins 2 concours **niveau 1 avec mention excellent.**
 - Brevet
 - Dans la mesure où le nombre de concurrents, tous niveaux confondus, le permet, il est possible d'admettre des concurrents en brevet, sans que l'intégration de ceux-ci ne perturbe la compétition globale.

3. Déroulement

- Les concurrents doivent être informés suffisamment tôt de la prise en compte de leur engagement, de la date et de l'horaire du tirage au sort.
- Distribuer les dossards, lesquels sont à porter obligatoirement par les concurrents.
- Pour permettre aux concurrents de connaître avec précision l'heure de passage aux différentes épreuves, un tableau horaire doit être établi.
- En fonction du nombre de concurrents, le championnat d'alsace peut être organisé sur deux jours. Néanmoins l'idéal étant d'organiser les Grands Prix
- **1 et 2 le Samedi, et le championnat d'Alsace RING 3 le Dimanche.**

4. Jury et Hommes Assistants

- Le club organisateur proposera le juge à son Président de CUT, le juge proposé doit être hors CBR et LCHR, dans un rayon de 500 KM
- Pour les hommes assistants, un niveau 3 et un niveau 2 ainsi qu'un HA remplaçant. Les HA pourront être de la CBR ou LCHR.
- En cas d'insuffisance d'hommes assistants de niveau 3, il peut être fait appel à un homme assistant hors CBR et LCHR.
- L'homme assistant remplaçant, peut être désigné pour officier aux Grands Prix 1 et 2.
- Les décisions du jury sont sans appel.
- Le président de la CUT organisatrice donnera son accord explicite pour le choix du jury et hommes assistants.

5. Résultats et récompenses

- Le vainqueur du jour en MONDIORING 3 est déclaré « Champion d'Alsace », dès lors qu'il remplit les conditions énoncées à l'article 2, dans le cas contraire, ce sera le premier concurrent au classement remplissant ces conditions qui le sera.
- En cas d'ex aequo, le plus jeune chien sera déclaré vainqueur (valable pour les trois niveaux).
- Pour récompenser le gagnant, la CBR et la LCHR mettent en compétition un challenge appelé :

« CHAMPIONNAT D'ALSACE MONDIORING »

- Le vainqueur en aura la garde pendant un an. Il devra le restituer en état propre au président de Commission d'Utilisation dont il dépend, un mois au moins avant la date du prochain championnat d'Alsace.
- Une plaquette gravée de l'année, du nom du conducteur, du chien et du club d'appartenance sera à apposer par le vainqueur (dimensions 60 X 20 mm).
- Le club organisateur se chargera de publier par tous moyens, les résultats officiels validés.

8. Litiges

- Tout différent concernant le championnat d'Alsace et le challenge y afférant sera réglé en dernier ressort par les deux présidents de Commission d'Utilisation.

Création : le 16 mai 2014


Mis à jour le 13 mai 2016 suite à dissolution de la FCA.

Modifié le 05 Avril 2020

CUT du BAS RHIN
MEYER Roland



Le Président de la CBR
PFLEGER André



CUT du HAUT RHIN
WERTH Gabrielle



Le Président de la LCHR
WERTH Gabrielle

